

Femmes et quotas: les origines du retard suisse

OPINION

Le 23 novembre, le Conseil fédéral a transmis au parlement un message visant à moderniser le droit de la société anonyme. Un enjeu central de cette réforme consiste à introduire des seuils de représentation des femmes dans les sociétés cotées, fixés à un minimum de 30% dans les conseils d'administration et 20% dans les directions générales.

Cette décision s'explique par le retard considérable accumulé par la Suisse en ce qui concerne la présence des femmes parmi les cadres supérieurs des firmes. Elle suscite cependant de vives oppositions au sein des milieux économiques. Pour mieux comprendre les enjeux du débat, il faut revenir sur les facteurs historiques à l'origine de ce retard.

Durant la majeure partie du XXe siècle, la quasi-totalité des dirigeants des grandes entreprises suisses sont des hommes. Ils sont souvent issus de familles d'industriels et détiennent un grade à l'armée.

Si la sous-représentation des femmes dans les plus hauts postes de responsabilité du secteur privé s'observe au-delà des frontières helvétiques, certains facteurs propres à la Suisse ont renforcé durablement cet état de fait.

L'importance de la formation militaire dans le processus de recrutement des dirigeants économiques, qui repose sur un système de cooptation, et le fait que seuls les hommes bénéficient du droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral jusqu'au début des années 1970 ont constitué des obstacles supplémentaires pour les femmes.

Depuis le début du XXe siècle et jusqu'à la fin de la longue période de croissance économique qui suit la Seconde Guerre mondiale, les

femmes représentent moins de 2% des membres des conseils d'administration des 110 plus grandes entreprises suisses. Les rares femmes qui accèdent à ces conseils sont liées à la famille qui contrôle la firme: elles siègent alors aux côtés de leur père, de leur mari ou de leur frère.

Mais, dans l'ensemble, les femmes restent absentes des organes décisionnels de l'affaire familiale, même lorsqu'elles héritent des parts de la société. Elles jouent cependant un rôle très important, mais moins visible, dans la reproduction du capitalisme familial.

En particulier, elles contribuent à nouer ou renforcer des alliances entre les dynasties patronales par le biais du mariage. En l'absence d'héritiers masculins, le mariage permet notamment de transmettre l'entreprise à un gendre, afin de pérenniser l'affaire familiale. Le rôle des femmes est ainsi relégué à la sphère privée, où elles assurent, en tant que mères et épouses, la transmission des fonctions de pouvoir au sein des firmes.

En 1971, soit plus de 120 ans après les hommes, les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral. L'accession à ce droit fondamental favorise une certaine ouverture des firmes. Ainsi, dans les années 1970, certaines femmes actives en politique, et souvent engagées pour la cause féministe, percent une première brèche et font leur entrée dans les conseils d'administration d'entreprises non familiales.

Cette ouverture se limite cependant au secteur de la grande distribution, lié à la consommation, qui vise un public essentiellement féminin. Les dirigeants de ce secteur espèrent probablement mieux connaître leurs clients en recrutant des femmes, et améliorer de cette

manière leurs ventes. Ainsi, fait exceptionnel, le conseil d'administration de Migros compte cinq femmes au début des années 1980.

Dès les années 1990, deux facteurs contribuent à la féminisation progressive des conseils d'administration. La Confédération favorise une politique d'égalité de genre dans les entreprises publiques, comme La Poste, qui compte aujourd'hui 33% de femmes dans son conseil d'administration.

Par ailleurs, le processus de globalisation économique et d'internationalisation des entreprises affaiblit la cohésion des anciennes élites économiques. Certaines multinationales suisses mettent en place des stratégies de *diversity management*, qui aboutissent à une féminisation de leurs conseils. Ainsi, en 2010, on trouve 10% de femmes dans les conseils d'administration des 110 plus grandes firmes suisses, contre seulement 2% au début des années 1980.

La progression reste cependant très lente en comparaison d'autres pays, en particulier ceux qui ont introduit des quotas, la moyenne européenne étant estimée à 20%. Par ailleurs, à l'exception de très rares cas, comme celui de Monika Ribar devenue en juin 2016 la première présidente du conseil d'administration des CFF, les femmes continuent d'être exclues de la présidence et de la direction générale de la firme.

Malgré ce retard évident de la Suisse, et bien que le projet de seuils de représentation du Conseil fédéral ne prévoient aucune sanction en cas de non-respect, les milieux économiques restent largement opposés au principe des quotas. ■

STÉPHANIE GINALSKI MAÏTRE
D'ENSEIGNEMENT ET DE
RECHERCHE À L'INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES,
HISTORIQUES ET
INTERNATIONALES, UNIVERSITÉ
DE LAUSANNE



SUR LES BLOGS

Fidel Castro sur son blog «La ligne claire» (blogs.letemps.ch/dominique-de-la-barre/).

Dominique de la Barre développe un propos ironique sur le célèbre disparu - dont plusieurs voix ne manquent d'ailleurs pas de rappeler la brutalité des méthodes et le mépris pour les libertés individuelles: «A une époque où ce concept n'en est encore qu'à ses balbutiements, Fidel Castro fait figure de précurseur, se débarrassant rapidement des actionnaires minoritaires, s'assurant l'appui de son conseil, combinant bientôt les fonctions de CEO et de présidence du conseil et, plus tard, en planifiant sa succession au sein de sa propre famille», écrit, au second degré, notre blogueur dans son dernier post: «Comment gérer une Revolución».

Cinq cents ans de relations franco-suisse

INCIDENCES

La Suisse devrait commémorer aujourd'hui même l'un des actes fondateurs de sa politique extérieure, le traité de «paix perpétuelle» avec la France, conclu il y a tout juste cinq cents ans. A vrai dire, la célébration est modeste, surtout si on la compare au battage de l'an dernier autour de l'anniversaire de la bataille de Marignan ou, en 2003, au bicentenaire de l'Acte de médiation. Elle sera surtout le fait des autorités fribourgeoises et de l'Université de Fribourg, laquelle a mis sur pied un colloque et plusieurs conférences publiques.

De son côté, M. Bernardino Regazzoni, ambassadeur de Suisse en France, a organisé il y a deux mois à Paris un colloque scientifique fort réussi dans l'enceinte du Sénat. C'est la principale contribution de la Confédération à ce demi-millénaire. Berne s'est contenté de «suivre et coordonner» les diverses manifestations prévues.

Les événements qui ont abouti à la signature de cet accord sont lointains, la Confédération des treize cantons est un ancêtre historique de la Suisse actuelle, le partenaire français n'était pas non plus formé comme il l'est aujourd'hui. La paix avec la France est un acquis séculaire, dans un contexte marqué par la Renaissance, la Réforme, la découverte de l'Amérique, la rivalité avec l'empire et la papauté. De ce fait, la date du 29 novembre 1516 a surtout une portée académique et symbolique.

Elle servira à rappeler à la fois la valeur qui s'attache à la notion de paix - finalité des relations extérieures à travers les siècles - et la pérennité des relations d'amitié avec la France. Donnant toute sa dimension à la circonstance, M. Gérard Larcher, président du Sénat et deuxième personnage de l'Etat, et le conseiller fédéral Alain Berset ont ouvert la réunion de Paris le 27 septembre dernier. A Fribourg, le conseiller fédéral Guy Parmelin et M. Yves Le Drian, ministre de la Défense de la République française, rappelleront que ce jour marque aussi le début de la coopération militaire entre la Suisse et la France. Ils signifieront leur volonté de poursuivre cette féconde collaboration.

La présence d'un ministre français en Suisse est une occurrence suffisamment rare pour conférer un caractère exceptionnel, international à la cérémonie de Fribourg. On se souvient que le président François Hollande avait envisagé un instant de se rendre à Fribourg l'an dernier, dans le cadre de sa visite d'Etat en Suisse, en référence à la «paix perpétuelle». Mais on ne célèbre pas un 499e anniversaire...

Cette visite a d'ailleurs témoigné du bon état des rapports qu'entretiennent nos deux pays, denses et complexes et qui ont retrouvé le degré de confiance et de cordialité traditionnelles. Si la plupart des dossiers diplomatiques ont pu être réglés, dans le domaine économique, en revanche, la contre-performance française inquiète les responsables suisses. La transition politique en France soulève aussi des interrogations.

La campagne présidentielle y est suivie de près et la perspective de voir arriver M. François Fillon à l'Elysée est prise au sérieux. On n'a pas oublié à Berne les réformes qu'il a entreprises quand il était ministre de l'Emploi et des affaires sociales lors de la présidence de Jacques Chirac. Ni ses efforts en vue d'apaiser les relations avec la Suisse lors des crises qui ont émaillé la présidence de Nicolas Sarkozy, dont il était le premier ministre.

A ce titre, François Fillon a rendu visite à M. Pascal Couchepin, alors président de la Confédération, le 25 novembre 2008, apportant des solutions concrètes à une série de problèmes bilatéraux en suspens. Le candidat à la présidence française connaît bien et apprécie la Suisse - alpiniste et amateur de sports extrêmes, il a gravi tous les sommets de plus de 4000 m.

Ainsi l'anniversaire d'un épisode important de notre histoire commune mais perdu dans les brumes du passé met-il en lumière également le présent et l'avenir de notre relation, commandée par la géographie et assumée par l'histoire. ■

FRANÇOIS NORDMANN



Le mythe du fossé villes-campagne

OPINION

Les cartes sont formelles. Trump doit son élection aux suffrages des petites villes et des campagnes nord-américaines, alors que les grandes métropoles, de New York à San Francisco, ont favorisé Hillary Clinton, après Obama en 2012.

A quelques milliers de kilomètres de là, le verdict tombe dans les médias helvétiques, relayant les travaux d'un doctorant en architecture de l'EPFL: oubliez le Röstigraben! Désormais, une frontière idéologique sépare les centres urbains suisses des communes rurales et périurbaines du pays.

En somme, dans les démocraties parlementaires occidentales, le vote serait de plus en plus lié aux «gradients d'urbanité», autrement dit à la distance aux centres urbains.

De telles affirmations connaissent leur heure de gloire médiatique, car elles offrent une grille de lecture de la société clés en main. Elles racontent notre monde à travers une histoire simple, ici avec deux personnages: la ville et la campagne. En réalité, elles trahissent surtout les limites des analyses proposées, et plus encore leurs préjugés théoriques, mais aussi idéologiques.

Commençons par les données. A Chicago, par exemple, Hillary Clinton a récolté près de 75% des suffrages exprimés, rapport de force proche de celui des autres métropoles du pays. Si l'on s'intéresse au cas suisse à travers les votations marquantes de ces dernières années, l'initiative «Contre l'immigration de masse», par exemple, a enregistré de mauvais scores, souvent inférieurs à 40%, dans les principales agglomérations.

De quoi confirmer l'hypothèse d'un vote urbain. De quoi nourrir aussi l'idée selon laquelle les centres urbains se dresseraient unanimement face au péril de la xénophobie et du populisme, alors que les périphéries manifesteraient à chaque scrutin leur fermeture et leur conservatisme.

Soit. Mais, dans une ville comme Chicago, que faire des quelques 440000 soutiens de Trump? Et en Suisse, que faire des près de 200000 suffrages en faveur de l'initiative de l'UDC de 2014

dans les cinq principales agglomérations de la Confédération?

Emaneraient-ils de «faux» urbain(e)s, d'infiltré(e)s votant en dépit du bon sens géographique? Peut-on s'autoriser à effacer toute nuance et à parler de «communauté d'idées» entre villes, de valeurs et d'intérêts communs, voire d'une «opinion des villes»? La géographie électorale peut-elle aboutir à une qualification des centres urbains faisant abstraction d'un tiers de leur population?

Ce qui se joue ici dépasse la question des données et révèle un piège de la pensée connue mais redoutable: le substantialisme. A force d'utiliser une notion, la tentation est grande de la considérer comme une réalité stable. On découpe le réel en classes sociales, en périodes historiques ou en territoires, et on perd de vue la diversité interne de ces catégories, ainsi que leur instabilité.

La géographie électorale peut-elle aboutir à une qualification des centres urbains faisant abstraction d'un tiers de leur population?

A l'extrême, on en vient à doter les territoires d'une volonté propre: les banlieues allemandes pensent ceci, les espaces périurbains votent cela. Dans un beau tour de passe-passe, la géographie a escamoté les individus.

Les habitant(e)s ont disparu, laissant la place à des communes, des agglomérations, des espaces périurbains dotés d'intentions: ils s'animent, pensent, agissent, votent. Les contradictions internes, les tensions, les inégalités et les désaccords entre individus s'évanouissent. Conséquence inévitable: ces mêmes individus se trouvent enfermés dans des catégories, en l'occurrence géographiques.

En somme, l'analyse s'arrête où elle devrait commencer. Partant des régularités observées, et plutôt que de se risquer à des conclusions invérifiables, et à des explications encore plus incertaines, la géographie électorale ne peut produire un savoir utile à la société que si elle relève le défi de la complexité.

Il lui faut pour cela emboîter le pas aux collègues qui, au lieu de parler d'espaces observés au télescope, s'y frottent pour de bon par le biais d'entretiens et d'observations fines, examinant les comportements d'individus ne se définissant pas de manière binaire par leur lieu de domicile, mais par des appartenances et influences multiples. C'est la condition pour ne pas passer à la trappe des centaines de milliers de suffrages, et renoncer par la même occasion aux explications monocausales.

Querelles de scientifiques? Pas seulement: dissimulés derrière les analyses opposant centres et périphéries, on décèle des jugements de valeur. De la part de chercheur(e)s habitant souvent en ville, la tentation est grande de disqualifier le vote rural et périurbain, et de taxer les habitant(e)s de ces périphéries de conservatisme, de fermeture et d'ignorance. Et, à l'inverse, de diffuser le mythe d'une ville homogène, uniformément cosmopolite et progressiste.

Rappelant les pires réflexes de la géographie du début du XXe siècle, les individus, définis par leur lieu d'origine, se voient enfermés dans une identité géographique immuable. Or les sciences sociales ont abondamment documenté le caractère multiple des appartenances individuelles.

A l'inverse, l'assignation des individus à des catégories, qu'elles soient sociologiques, ethniques ou géographiques, nourrit les préjugés et constitue la première étape vers la discrimination. On attend autre chose de la géographie du XXIe siècle. ■

MANOUK BORZAKIAN
GÉOGRAPHE, ENSEIGNANT
À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

